

**CONCOURS INTERNE ET DE 3<sup>EME</sup> VOIE  
DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

**SESSION 2005**

**ETUDE DE CAS  
portant sur l'option choisie par le candidat  
au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.**

Durée : 4h00  
Coefficient : 5

**SPECIALITE : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE**

**OPTION : SECURITE DU TRAVAIL**

Vous êtes technicien supérieur territorial au sein de la ville de X, conseiller en prévention des risques professionnels auprès du Directeur général des services.

Le Directeur général des services souhaite que vous assistiez au premier Comité d'hygiène et de sécurité (C.H.S.) de la commune qui sera présidé par le Maire.

A ce titre, il vous demande de préparer les dossiers qui seront inscrits à l'ordre du jour : les accidents de service dans la commune, les règles d'intervention des entreprises extérieures et la sécurité incendie pour la piscine de la commune.

Il vous est demandé, à l'aide des données fournies et des documents ci-joints, de répondre aux questions suivantes :

**Question 1 : 5 points**

Etablissez un document synthétique qui explique le rôle, la composition (12 membres titulaires), le fonctionnement et les compétences du C.H.S. et de ses membres. Expliquez à quel titre le médecin du travail et vous-même assistez au C.H.S.

**Question 2 : 5 points**

Définissez les termes suivants : accident de service, accident de travail, maladie professionnelle, taux de fréquence, taux de gravité et indice de fréquence.

Présentez sous forme de tableau synthétique les données du document 1. Ce tableau fera ressortir pour chaque catégorie de personnel et pour le total les éléments suivants : le taux de fréquence, le taux de gravité et l'indice de fréquence. Vous expliquerez le détail de vos calculs et vous commenterez les chiffres de ce tableau.

**Question 3 : 5 points**

Préparez une liste de consignes aux différents services de la commune pour préciser les conditions d'intervention des entreprises extérieures dans le cadre du décret n° 92-158 du 20 février 1992 « relatif aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure ». Vous explicitez notamment à quelle occasion et comment ces mesures doivent être appliquées.

**Question 4 : 5 points**

En vous appuyant sur le document 2, présentez les principes généraux nécessaires à l'établissement de consignes générales de sécurité incendie dans la piscine et le dispositif à mettre en place pour assurer l'évacuation des personnes du bâtiment en tenant compte de la qualité de cet établissement (nature, type, catégorie).

## Documents joints :

**Document 1 :** Données concernant les accidents et les maladies survenus au personnel de la commune de X – 1 page

**Document 2 :** Présentation de la piscine de la commune de X – 1 page

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

### **Ce dossier contient 4 pages**

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- ↪ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**